

LE BAC VERT



Prenez note qu'il est très important de **ne pas mettre n'importe quoi dans votre bac vert et surtout de ne rien mettre en vrac à l'intérieur**, car si votre bac est trop lourd, si le couvercle ne ferme pas complètement parce qu'il est trop plein ou qu'il contient un objet trop gros, si on retrouve à l'intérieur des matières qui peuvent s'éparpiller au vent lors de la collecte ou bloquer le mécanisme du camion, s'il contient des matières dangereuses ou qui doivent être apportées directement à l'écocentre, **votre bac roulant ne sera pas vidé**.

Votre bac vert doit contenir **uniquement des ordures ménagères** (poubelle de cuisine, de salle de bain...) qui doivent être mises dans des sacs poubelle.

Matières NON-ADMISSIBLES dans votre bac vert :

- Sable, gravier, terre;
- Matériaux de construction, rénovation ou démolition : ciment, laine minérale, styromousse, bois (même un petit bout de bois de 4 pouces!);
- Résidus domestiques dangereux (RDD) : piles, aérosols, explosifs, armes, munitions, ampoules, huiles usées, bouteilles de propane, peinture, teintures, etc;
- Branches d'arbre, arbustes, feuilles, gazon;
- Carcasses d'animaux et de poissons;
- Cendre;
- Déchets biomédicaux;
- Fer et métaux;
- Appareils électriques et électroniques;
- Pneus et pièces automobiles;
- Résidus d'amiante;
- Terre ou sol contaminé;
- Encombrants: meubles, matelas, sommiers, coussins, tapis, etc.

Tous ces éléments doivent être apportés directement à l'écocentre au 1220, chemin des Pionniers, pour être traités correctement.

QUELQUES INFORMATIONS UTILES

Les bacs roulants ne doivent pas être trop lourds;

Les sacs ou les autres déchets déposés à côté du bac ne seront pas ramassés;

Si votre bac est brisé, fendu, qu'il lui manque une roue ou qu'il démontre un autre problème, vous pouvez contacter Info-Service au 819 676-5091.

En 2022, les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles sont de **24,32 \$/tonne métrique**. Celles-ci visent à réduire les quantités de matières résiduelles qui sont éliminées et, par la même occasion, à augmenter la durée de vie des lieux d'élimination.

Redevances payées en 2021 par la Ville de La Tuque

137 678 \$

Ces coûts importants ont une incidence sur votre compte de taxes.

En ayant collectivement et individuellement un meilleur comportement en matière de gestion des matières résiduelles, tout le monde y gagne!